

# Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 6 Février 2024

---

**Présents** : Philippe TARTIÈRE, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT, Élia CALE, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON.

**Excusé** : Dominique CHATRAS, pouvoir à Bruno SAMSON ; Catherine LADEVIE, pouvoir à Philippe TARTIERE.

**Absent** : Frédéric BOIVIN.

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

➤ Début à 20h08.

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

## **1. - Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2024.**

- *Approuvé à l'unanimité.*

## **2. - Délégations données au Maire – Information du conseil municipal.**

Pack JVS pour 3.360 € (contrat de 3 ans) ; beaucoup plus complet au niveau des logiciels avec formation et assistance.

## **3. - Projet d'étude des aménagements d'espaces publics du village de Randol.**

Projet d'étude pour l'aménagement des espaces publics et privés, en concertation avec l'abbaye. Il faut réaliser une étude globale de l'ensemble de village pour avoir une idée précise des travaux à réaliser. Pour la partie publique, cette étude pourrait être subventionnée par le Conseil départemental.

## **4. - Cimetière : règlement intérieur et disponibilité.**

Il est proposé de rédiger un règlement intérieur du cimetière dans les prochaines semaines

Avant de construire ou d'aménager, il est possible de récupérer trois emplacements et après de créer 3 concessions à gauche du monument aux morts, et/ou 8 concessions dans l'allée centrale actuelle. C'est le maire qui choisit les emplacements alloués.

## **5. - SIVOS : information sur la carte scolaire 2024.**

Sylvain : la carte scolaire n'est pas favorable pour notre école. Le nombre d'élèves va passer de 127 à 120; il est donc prévu de fermer une classe à Saint Saturnin parmi les 37 qui vont être fermées sur le département. Problème de fonctionnement du CLSH, qui a des difficultés financières.

## **6. - Changement de téléopérateur.**

Modification de la convention entre la Préfecture et la commune relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Coût 480 € pour 3 ans, par clé électronique.

- *Approuvé à l'unanimité.*

## **7. - Plan de mobilité Mond'Arverne.**

Dans le cadre de l'élaboration du plan de mobilité simplifié du ressort territorial de Mond'Arverne et de la réalisation de la phase 1 relative à la consolidation d'un diagnostic mobilité partagé du territoire, un atelier regroupant les 27 communes aura lieu le jeudi 08 février 2024 à Saint Saturnin dans la salle de la Grange de Mai. L'objectif est de recueillir auprès des représentants des communes leurs pratiques du territoire en termes de déplacements : faire un état des lieux de la situation actuelle tous modes confondus, puis faire émerger les attentes futurs sur ces sujets.

### **8. - Adhésion à la prestation pour intervention secrétaire.**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme propose une prestation facultative visant à permettre l'intervention auprès des employeurs d'une secrétaire expérimentée itinérante. L'intervention est facturée 200 € la journée de 6 heures.

- *Approuvé à l'unanimité.*

### **9. - Loi d'accélération des Énergies Renouvelables.**

Il s'agit d'une loi qui a des incidences fortes pour les territoires à différents niveaux :

- repérage des zones d'accélération des EnR à la charge des communes, rôle d'harmonisation à la charge de l'EPCI, ...
- intégration potentielle de ces zones dans les documents de planification locaux (SCOT, PLUi, PCAET, ...),
- mobilisation du foncier public pour favoriser le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les surfaces de stationnement de + 10 000 m<sup>2</sup> dès 2026 et + 1500 m<sup>2</sup> dès 2028
- contribution de certains porteurs de projets au financement de projets locaux

La Communauté de communes doit organiser un débat à l'échelle des 27 communes permettant de :

- Assurer la visibilité à l'échelle du bloc intercommunal de l'ensemble des propositions,
- Permettre une harmonisation et une mise en cohérence des propositions de zones d'accélération et le cas échéant de zones d'exclusion (compatibilité avec PLUi et PCAET)

### **10. - Compte-rendu des commissions.**

- *Nicolas* : mise en place du conseil d'administration du C.I.A.S et vote du règlement. Reprend les missions de la Commission solidarité de la Communauté de communes. Recrutement d'une personne pour l'administratif.
- *Salle des associations* : achat de 20 chaises d'occasion.
- *Eglise* : un volet du clocher vient d'être changé côté ouest.

*Prochain Conseil : mardi 5 mars à 20h.*

- La séance est levée à 22h00.